

pose que sur la côte de l'Atlantique on faisait à peu près la même chose que sur la côte du Pacifique où le chômage saisonnier se fait aussi sentir. Lorsque cette réserve de pêcheurs fonctionnait avant la guerre, les pêcheurs, connaissant bien la mer, étaient exemptés d'une certaine instruction élémentaire que reçoivent les réservistes ordinaires de la marine. Ils pouvaient terminer leur instruction relativement aux divers métiers.

Aujourd'hui, nous comptons beaucoup plus de métiers qu'autrefois et les pêcheurs constataient que l'instruction qu'ils y recevaient non seulement leur permettait d'atteindre la compétence exigée par la réserve, mais encore les aidait à exceller davantage dans leur propre métier. Il me semble que l'extension aux pêcheurs de l'instruction dans l'armée de réserve pourrait fort bien retenir l'attention du ministre du Travail ou du comité des relations industrielles lorsqu'il examinera plus tard cette question de chômage saisonnier.

La même observation vaut en ce qui concerne les jeunes bûcherons. Il m'est souvent arrivé de donner à entendre qu'en constituant dans notre pays des forces de réserve il ne faudrait pas trop insister pour que ceux qui sont disposés à s'engager aient à faire partie d'unités bien déterminées de l'armée de réserve. Je pense que nous devrions profiter du régime d'instruction que nous avons mis au point pendant la guerre dans les camps d'instruction élémentaire. Nous pourrions faire quelque chose du même genre et profiter aussi de ce que nous faisons avant la guerre alors qu'on établissait, en hiver, des écoles royales d'un bout à l'autre du pays. Il faudrait aussi que nous nous renseignions autant que possible sur ces camps de civils qu'on trouvait aux États-Unis entre les deux Grandes Guerres. Ne pourrait-on pas établir des camps de citoyens dans des endroits commodes où se donneraient des cours pendant les périodes du chômage saisonnier.

Je veux qu'il soit clairement entendu qu'à mon avis ceux qui s'inscriraient à ces cours devraient recevoir la même solde que nos réservistes. Il ne saurait être question de les mal payer. L'active et la réserve reçoivent la même solde.

Comme je le disais, j'ai déjà mentionné cette idée à nombre de gens. Un éditorial du *Leader* de Cowichan, hebdomadaire qui est diffusé presque entièrement dans la région forestière de la vallée de Cowichan, m'a plutôt étonné. On trouve là-bas plus de camps de bûcherons que peut-être partout ailleurs en Colombie-Britannique. Cet éditorial, en date du 4 février de cette année, porte sur deux lettres que des correspondants ont

adressées au journal, et commence par ces mots:

Deux lecteurs ont proposé cette semaine des idées excellentes qui renferment des germes de progrès qu'il y aurait lieu de semer un peu partout dans divers domaines.

Il n'est pas nécessaire que je parle de la première question car elle n'intéresse pas le débat actuel. L'éditorial poursuit:

La deuxième idée vient du camp Caycuse, lac Cowichan, et comme la première, a été inspirée sans doute par la longue période d'oisiveté forcée à laquelle les bûcherons et le personnel des camps en général sont soumis.

On y lit ensuite ce qui suit:

Notre correspondant propose un programme d'instruction militaire de réserve pendant la période de ralentissement du travail.

La proposition vient d'un correspondant d'un camp de bûcherons. L'éditorial poursuit en ces termes:

Le genre de travail auquel ces hommes sont habitués,—abatage, sciage, aménagement de routes, construction de ponts, conduite de lourds véhicules et de lourdes machines,—les rend éminemment propres à servir dans la réserve du Génie royal canadien, nous écrit notre correspondant.

L'éditorial ajoute:

Il pose plusieurs conditions à l'exécution de son plan. Le ministère de la Défense enverrait des instructeurs dans les camps. Les cours devraient être assez intéressants pour retenir les célibataires aux camps. La rémunération attachée à la présence aux cours devrait être supérieure aux prestations d'assurance-chômage. On utiliserait les dortoirs et les cuisines de la société.

À l'heure actuelle, quelque 15,000 hommes, dit-on, sont inactifs sur la seule île de Vancouver; dans la grande majorité des cas, ce chômage est attribuable à l'abondance de la neige.

La neige, sur les collines, a empêché l'exploitation forestière.

Une magnifique occasion s'offre ici d'instruire de quelque façon un grand nombre de ces hommes.

On pourra retenir cette proposition, ainsi que les autres que j'ai formulées au cours de mes observations. Me permet-on d'y revenir? J'estime qu'on doit faire preuve de beaucoup de prudence avant de libérer des membres des troupes régulières à un moment où le chômage est considérable. Il faudrait, si possible, prendre des dispositions afin qu'un grand nombre de militaires (on en libère chaque mois des centaines ou même, certains mois, des milliers) ne soient libérés à un moment comme celui que nous traversons. Quand je parle des hommes qu'on libère des forces armées, je pense non pas à ceux qu'on renvoie, mais à ceux qui les quittent de leur plein gré, à ceux qui ont terminé leur engagement et qui partent volontairement. Voilà ma première proposition.

Quant à la deuxième, c'est qu'il aurait lieu d'étudier la possibilité d'instituer une forme particulière d'assurance-chômage pour les pêcheurs, qu'on ne pourrait qualifier de